20.	1	Curriculum vitae	L'intéressé (e)
21.	1	Communiqué portant ouverture du concours	MINESUP
22.	1	Communiqué portant admission au concours	MINESUP
23.	1	Communiqué portant admission au tiers supérieur (éventuellement)	MINESUP
24.	1	Communiqué portant admission au diplôme de sortie	MINESUP

NB :

- **Les dossiers de prise en charge doivent être transmis au plus tard deux (02) semaines avant la sortie officielle, délais de rigueur.**
- **Les dossiers d'intégration doivent être transmis au plus tard un (01) mois après la sortie officielle, délais de rigueur.**
- **Aucun document ne doit être signé au commissariat**
- **Les écoles sont tenues de produire les bordereaux en supports physique et électronique.**

30. AUTORISATION SPECIALE DE PAIEMENT

A. PLUS DE 5 000 000FCFA

a. Demande timbrée ;
b. Une photocopie du décret d'intégration ou de l'arrêté d'avancement de solde ;
c. Une Photocopie du certificat collectif de prise de service ;
d. Une Photocopie du certificat de première prise de service ;
e. Un Certificat de reprise de service par année ;
f. Une Attestation de présence effective par année ;
g. Une attestation de présence effective datant de moins de 03 mois ;
h. Une copie certifiée conforme du bulletin de solde du mois de rappel.

B. PLUS DE 10 000 000FCFA

a. Demande timbrée ;
b. 01 Relevé d'identité bancaire ;
c. 01 copie de l'état des sommes dues collectif (éditer à partir du fichier solde du planning d'apurement des arriérés, disponible aussi sur le site www.minesec.cm)
d. 01 copie de l'autorisation de paiement (compléter par le MINFI).

***Lieu de dépôt* : MINESEC**

31. CREATION ETABLISSEMENT PRIVE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL ET TECHNIQUE

N°	Pièces exigées pour la création d'un établissement privé